



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET**

AVIS PUBLIC

**PUBLICATION DES POSTES D'EMPLOIS MUNICIPAUX OÙ SONT
SOUHAITABLES LA CONNAISSANCE D'UNE LANGUE AUTRE QUE LE
FRANÇAIS**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'une municipalité doit dans les trois (3) mois suivants la fin de leur exercice financier, publier les postes d'emplois municipaux où est souhaitable la connaissance d'une langue autre que le français (article 20.1 de la Charte) :

- Directeur ou Directrice général (e)
- Directeur ou Directrice général adjoint (e)
- Directeur ou Directrice des travaux publics
- Responsable de l'urbanisme et de l'inspection
- Responsable de la bibliothèque et aux activités
- Agent ou Agente aux services
- Agent ou Agente à l'information

DONNÉ à Saint-Anicet, ce 22e jour du mois de février 2024.

Denis Lévesque
Directeur général et
greffier-trésorier